



Anthony Franceschini

Associé

D +1 514 312 0291

afranceschini@infavocats.com

Profil

Anthony Franceschini a une pratique de litige axée sur les actions collectives, la responsabilité du fabricant, et le droit de la construction. Il a également développé une expertise en matière d'arbitrage et droit règlementaire. Anthony représente un large éventail d'entreprises multinationales dans divers conflits, et conseille ses clients afin de prévenir, gérer et régler les différends. Il a agi devant toutes les cours du Québec en matière civile, des tribunaux administratifs et la Cour fédérale du Canada. Anthony a été reconnu par la publication *The Best Lawyers in Canada*.

Mandats représentatifs

- Rejet de deux actions collectives en matière de droit de la consommation instituées contre Services de financement auto TD et Crédit Ford du Canada concernant 30 443 et 23 923 clients québécois ayant financé leur véhicule représentant des réclamations totalisant 23,4 millions \$ et 20 millions \$ respectivement, en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec.
- Représentation d'une institution financière canadienne avec succès dans un arbitrage confidentiel tenu à Los Angeles, Californie en janvier 2019 concernant le financement de plus de 15M\$ pour la production d'un film indépendant étranger.
- Boralex inc. : Rejet d'une action en dommages-intérêts intentée par O'Leary Funds relativement à l'acquisition des parts du Fonds de revenu Boralex Énergie dans le cadre de l'acquisition du Fonds par Boralex inc. pour 226,5 M\$ CA (O'Leary Funds Management c. Boralex inc. 2018 QCCS 842; confirmée par la Cour d'appel du Québec, 2019 QCCA 84; et demande d'autorisation d'appel rejetée par la Cour suprême du Canada, 2019 CanLII 64831 (CSC)).
- Mercedes-Benz Canada inc. et Daimler AG : Rejet d'une demande d'autorisation d'une action collective concernant la responsabilité du fabricant (Nadeau c. Mercedes-Benz Canada, Inc. et Daimler AG, 2016 QCCS 7; confirmée par la Cour d'appel du Québec, 2017 QCCA 470; et demande d'autorisation d'appel rejetée par la Cour suprême du Canada, 2017 CanLII 61793 (CSC)).
- Whirlpool I : Rejet de la demande d'autorisation d'une action collective de plusieurs millions de dollars en responsabilité du fabricant pour des machines à laver à chargement frontal (Lambert c. Whirlpool Canada LP, 2013 QCCS 5688; confirmée par la Cour d'appel du Québec, 2015 QCCA 433; et demande d'autorisation d'appel rejetée par la Cour suprême du Canada, (2015 CanLII 69429 (CSC)).

- Whirlpool II : Contestation d'une deuxième demande d'autorisation d'une action collective identique concernant les machines à laver à chargement frontal (Gaudette c. Whirlpool Canada, 2017 QCCS 4193; Whirlpool Canada c. Gaudette, 2017 QCCA 1677; et demande d'autorisation d'appel rejetée par la Cour suprême du Canada, 2019 CanLII 73200 (CSC)).
- Administrateurs et dirigeants de Montréal, Maine & Atlantic Corporation et diverses entités de Rail World : Défense et règlement des réclamations des personnes affectées par l'incident ferroviaire de Lac-Mégantic et des procédures en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 (« LACC »).
- Schwartz, Levitsky, Feldman : Défense du client dans une action collective concernant la responsabilité professionnelle des vérificateurs dans le cadre de la fraude à l'investissement de Mount Real, et conseiller le client dans le processus de négociation et de règlement en vertu de la LACC pour régler l'action collective.
- Représentation d'Aéroports de Montréal dans le cadre de plusieurs litiges en construction, incluant dans une poursuite de 30 millions de dollars canadiens intentée contre Groupe Axor Inc. et Société en commandite Adamax Immobilier à la suite de la construction de la nouvelle aire de départs transfrontalière à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.
- Représentation de Magil Construction Corporation dans plusieurs litiges en construction, dont celui visant le projet de construction de la Tour Altoría sur la rue Viger à Montréal.
- Représentation de producteurs d'énergie éolienne dans le cadre de litiges concernant des coûts et délais additionnels de construction (valeur en litige de plus de 20M\$).
- Représentation d'EDF EN Canada Inc. et ses entités liées dans un litige visant la cohabitation avec les membres d'une association revendiquant des droits de chasse et de pêche perpétuels sur le territoire du parc éolien Nicolas-Riou (valeur en litige de plus de 13M\$).
- Représentation d'entrepreneurs spécialisés dans des litiges de plusieurs millions de dollars, concernant la valeur de travaux additionnels et de coûts d'impact dans le cadre de contrats de construction privés d'une valeur de plus de 100M\$.
- Représentation des donneurs d'ouvrage/propriétaires et entrepreneurs dans la prévention, la gestion, la contestation et le règlement de réclamations dans le contexte de travaux civils et des projets de constructions industriels, institutionnels ou commerciaux.
- Représentation dans des litiges concernant des projets d'infrastructure publics ou PPP soumis à l'arbitrage et à d'autres modes alternatifs de règlement
- Conseils concernant les exigences de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20) ou de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (CNESST).
- Conseils en cas de différends concernant les appels d'offres publics et contrats publics dans le domaine de la construction.

- Représentation de fabricants et distributeurs automobiles dans le cadre de plusieurs réclamations en matière de responsabilité du fabricant et de garantie concernant leurs véhicules.
- Représentation en matière de responsabilité du fabricant/du produit et dans le cadre d'actions collectives contenant des allégations de publicité mensongère et d'inexécution contractuelle en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec.
- Conseils en matière de résolution des litiges liés aux contrats de distribution et de représentation internationale avec des concessionnaires ou distributeurs locaux.
- Représentation de courtiers en assurance québécois dans le cadre de réclamations et poursuites en responsabilité professionnelle.

Reconnaissance

- *The Best Lawyers in Canada* (2020 Edition) – Droit de la construction
- Programme de formation continue « Tout ce que vous devez savoir sur le droit de la construction au Québec », agréé par le Barreau du Québec.
- Mentionné dans "Bringing in the new at Dentons", Commercial Dispute Resolution, avril 2017

Adhésions, activités et associations

- Membre du Barreau du Québec (2010)
- Membre, Association du Barreau Canadien
- Membre de l'Association du Jeune Barreau de Montréal
- Administrateur, Chambre de commerce italienne au Canada (2014-2018)